

# Affichage légal

Retrouvez l'ensemble de l'affichage légal de la ville de NovaDémo, sous format numérique

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, toutes les communes dotées de plus de 3500 habitants doivent obligatoirement proposer un affichage légal numérique.

Cependant, il vous est toujours possible de vous procurer ces actes, sous format papier, [en effectuant la demande auprès de la Mairie](#).